

Newsletter 5 - 2026 - CPIE de Belle-Ile-en-Mer Le vivant en commun

ACTUALITES

Journée en famille - Le 27 septembre 2026 à Port Andro



JOURNÉE EN FAMILLE

**AU CAMPING DE PORT ANDRO
À LOCMARIA**

JEUX COOPÉRATIFS

ATELIER NATURE

**CONFÉRENCE/
ATELIER**

**PIQUE-NIQUE
ZÉRO DÉCHET**

JEU DE PISTE

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE DE 10H À 16H

GRATUIT - OUVERT À TOUS

    

Nous vous proposons de nous rejoindre le 27 septembre 2026 au camping de Port Andro.

Avec la CCBI et le parc de jeux la Boussole, nous organisons une journée pour les familles. L'objectif est de les réunir et de passer un moment en nature, pour découvrir l'environnement mais aussi pouvoir aborder des sujets autour de la parentalité.

Elle se déroulera entre 10h et 16h. Amenez votre pique-nique zéro déchet.

Appel à bénévoles - Nous avons besoin de bénévoles pour cette journée : installation à partir de 8 h 30, démontage à partir de 16h, aide pour le déroulement (circulation, renseignements ...).

Mila recherche également une personne qui serait partante pour tenir un stand qui comprend des ateliers ludiques (boîtes à trésors et boîtes à toucher). Des connaissances de bases liées au milieu marin et au littoral peuvent servir mais toute bonne volonté sera la bienvenue :-)

Si vous êtes partant.e.s pour nous aider, n'hésitez pas à nous transmettre vos disponibilités et vos envies : mila.rossary@belle-ile-nature.org

Et si nous parlions des déchets verts sur Belle-Ile-en-Mer ?



Cet été, nous avons mené différentes actions autour des déchets verts. Dans le cadre de son projet, soutenu par la Région Bretagne, la CCBI a missionné notre équipe pour aller à la rencontre des usagers de la déchetterie.

Nous avons ainsi sensibilisé 75 usagers lors de deux stands tenus à la déchetterie, les 13 juin et 6 août. Nous avons pu les informer de l'augmentation des apports de végétaux en déchetterie et de la problématique des espèces invasives, les inciter à valoriser leurs végétaux dans leur jardin et recueillir leurs attentes. Le besoin le plus fréquemment exprimé est la mise à disposition d'un broyeur collectif.

Le sujet concerne tous les habitants de Belle-Ile-en-Mer. En effet, depuis 2015, la quantité de « déchets verts » déposée à la déchetterie a plus que doublé. L'aménagement d'une plateforme de dépôt plus pratique et l'interdiction de brûler depuis 2011 expliquent en partie cette augmentation. Mais en passant de 970 tonnes en 2015 à 1870 tonnes en 2024, la déchetterie déborde.

Pourtant depuis 2016, le circuit des « déchets verts » est vertueux puisque les végétaux déposés sont broyés puis co-compostés par une dizaine d'agriculteurs volontaires de l'île. Le compost ainsi obtenu est ensuite épandu pour amender les parcelles cultivées. Les « déchets verts » deviennent alors une véritable ressource pour le territoire.

Mais l'augmentation importante des dépôts de végétaux en déchetterie représente un coût important pour la collectivité. Ces coûts de gestion, en augmentation constante, risquent de se répercuter sur le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Il existe pourtant de nombreuses solutions pour diminuer ses déchets verts.

- La taille de haie peut être broyée puis compostée ou utilisée en paillage.
- Il est possible d'adopter des végétaux à pousse lente.
- Les feuilles mortes et fleurs fanées sont riches en carbone. Elles peuvent être stockées et utilisées comme « matière sèche » dans le composteur.
- La tonte de pelouse (interdite en déchetterie depuis le 1^{er} janvier 2026) peut être utilisée en paillage et dans le composteur.
- Il est possible aussi de pratiquer le mulching qui permet de ne pas ramasser la tonte, même si cela peut impliquer de tondre un peu plus souvent.

Par ailleurs, la CCBI vient d'éditer un dépliant consacré aux solutions simples et concrètes pour réduire à la source les « déchets verts » et limiter la « corvée » d'aller à la déchetterie.

Dépliant

Pêche - réglementation

Quelles sont les tailles et quotas de prise du bar, de la dorade, du maquereau ou du homard ? Quels sont les engins de pêche autorisés ? Pour quelles espèces sensibles est-il désormais obligatoire d'enregistrer ses prises ? Toutes ces informations indispensables pour une pêche de loisir durable et non répréhensible sont précisées sur la réglette que vient

d'éditer le Syndicat mixte de la ria d'Étel (SMRE) en partenariat avec le Parc naturel du golfe du Morbihan (PNR) et le CPIE de Belle-Ile, dans le cadre de son programme de sensibilisation aux bonnes pratiques, dont la morgate est l'emblème.

Éditée à 4 000 exemplaires grâce à un financement européen, cette réglette est diffusée gratuitement auprès des pêcheurs via les capitaineries ou associations ou directement de la main à la main sur le terrain. N'hésitez pas à passer à l'accueil pour venir en prendre une.

ENVIRONNEMENT

Les premiers gestes pour aider la faune sauvage

Vous venez de trouver un oiseau blessé ? Un hérisson en pleine journée dans votre jardin ? Un jeune goéland qui boite ? PAS DE PANIQUE !!

La LPO a publié un très bon guide qui vous permettra en autonomie de faire les 1ers gestes, qu'il s'agisse d'oisillons, de mammifères ou d'oiseaux adultes.

Voici les liens pour télécharger les guides complets :

- https://www.lpo.fr/media/read/9837/file/FAUNE%20EN%20DETRESSE_Aout%202024_WEB.pdf
- <https://www.lpo.fr/media/read/9877/file/SECOURIR%20ANIMAL%20DETRESSE%202024V5WEB.pdf>

Qui contacter à Belle-Ile, quand vous ne savez pas quoi faire ?

- L'équipe des gardes du littoral sont à contacter en 1^{er} : 06 70 11 99 94
- En deuxième, la clinique vétérinaire « Pouces pattes » sur les horaires d'ouvertures : 02 97 58 22 31
- En troisième, SOS Faune Sauvage Bretagne qui est ouvert tous les jours de la semaine, de 9h à 18h, au 02 57 63 13 13.

En dehors des horaires d'ouverture, placez l'animal au calme avec de l'eau. Surveillez-le et patientez jusqu'à ce qu'un interlocuteur soit disponible du lundi au vendredi.

Connaissez vous le Fulmar ?



Le **Fulmar boréal** (*Fulmarus glacialis*) ou **Pétrel fulmar** est un des oiseaux préférés de notre équipe. Il n'est pas toujours aisé de l'identifier car il peut être, à première vue, confondu avec un goéland.

Cet oiseau marin appartient à la famille des procellariidae.

Le Fulmar est un oiseau pélagique, c'est-à-dire qu'il vit sur l'océan toute l'année sauf pendant la période de nidification.

Le Fulmar boréal arrive à Belle-Ile-en-Mer entre fin décembre et début janvier chaque année. Il y reste jusqu'à mi-août. La Bretagne constitue la limite sud de son aire de distribution qui couvre une vaste partie de l'hémisphère nord jusqu'au Groenland et au Spitzberg. On peut en voir au sud de la Loire, mais ils n'y nidifient pas.

Un unique œuf est pondu entre avril et juin, dans les falaises, en général à même la roche. La maturité sexuelle intervient entre 8 et 10 ans (il peut vivre jusqu'à 40 ans).

L'incubation est conduite alternativement par les 2 partenaires pendant une cinquantaine de jours. Les poussins sont de "grosses boules" de duvet blanc. Ils sont nourris à partir d'un liquide huileux sécrété par les parents. Les jeunes prennent leur envol au bout d'environ 7 semaines.

C'est un oiseau capable de planer longuement. Sa maîtrise du vent fait de lui un spécialiste du grand large.

Il se nourrit de zooplancton, de céphalopodes, de poissons, de crustacés mais aussi des déchets de la pêche. Espèce protégée, il est comme tous les oiseaux marins menacé entre autres par la pollution plastique mais aussi par les captures accidentelles lorsqu'il suit les bateaux de pêche.

Pour essayer de distinguer au loin un Fulmar boréal du goéland, regardez son vol. Si vous voyez un oiseau glisser au ras des vagues sans effort, s'il vous paraît un peu plus rond, le cou moins long, c'est sûrement un Fulmar.

Petit plus : le mot "fulmar" viendrait des vieux mots nordiques *full*, puant et *mar*, mouette. Ou mouette puante. Quand ils sont dérangés, ces oiseaux régurgitent une substance jaune, huileuse, nauséabonde, composée en partie de poissons semi digérés, normalement destinée à la nutrition des oisillons. Ils peuvent projeter cette substance à près d'un mètre avec une grande précision, ce qui a un effet dissuasif sur les intrus.

Si vous ne l'avez pas encore repéré, pas de panique. Vous le retrouverez l'année prochaine !!

LA VIE DU CPIE

Marc-André Selosse, parrain du CPIE - Maison de la Nature de Belle-Ile-en-Mer

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 19 juin 2026 à 18h, à la Chapelle Saint-Sébastien à Le Palais.

Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes à notre invitation. L'équipe a pu leur présenter son bilan de l'année passée et montrer la diversité de ses activités tant par les domaines traités que par les actions menées.

Avant de profiter d'un moment de convivialité autour du buffet, nous avons eu le plaisir d'avoir une intervention enregistrée de **Monsieur Marc-André Selosse**, microbiologiste et écologue, entre autres Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle et à l'Institut Universitaire de France. Il a pu retracer son lien avec la Maison de la Nature depuis presque 40 ans et annoncer son **parrainage officiel** de l'association. Nous sommes heureux et fiers de cette marque de confiance. Un grand merci à lui.

Départ d'Alexandre

Alexandre Guémené a fini son stage mi-juillet. Il a travaillé sur différents projets notamment SAINBIOTE.

Il a ainsi réalisé une cartographie de sentiers favorables à la fréquentation de nature pour la santé, mais également pour la biodiversité locale. Ces documents seront à destination, dans un premier temps, des personnes ayant reçu une prescription de nature, mais nous réfléchissons à une distribution plus large avec des précisions sur les pratiques et l'étude de l'impact de la fréquentation des lieux.

Par ailleurs, il a pu réaliser des animations pédagogiques auprès de nos différents publics.

Nous remercions Alexandre pour sa présence et son engagement à nos côtés.

Soutenez le CPIE dans ses actions

Faites un don.

En ligne, sur la plateforme HELLOASSO - Simple et rapide.

👍 Votre **don est déductible** des impôts - à hauteur de 66%

HELLOASSO - Don

1% pour la planète

Notre association est agréée "1% pour la planète" et peut à ce titre recevoir les dons des entreprises membres.

1% pour la planète

Adhérer

En ligne, sur la plateforme HELLOASSO - Simple et rapide

HELLOASSO - Adhésion

Adhérer par courrier

Vous pouvez aussi adhérer ou faire un don **par courrier**. Remplissez le **bulletin à télécharger** ci-dessous et renvoyez-le nous accompagné de votre règlement, par courrier. Vous pouvez aussi nous les déposer directement à nos locaux.

BULLETIN

Maison de la Nature, CPIE de Belle-Ile-en-Mer

30 routes des Glacis, 56360, Le Palais



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérents et/ou vous êtes abonnés à la lettre d'infos de l'association Maison de la Nature, CPIE de Belle-Ile-en-Mer.

[Se désinscrire](#)

